



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Identité Nationale
de Santé

ins

Bien identifié-e,
bien soigné-e.



Parcours sécurisé.

L'Identité Nationale de Santé (INS) suit chaque usager tout au long de son parcours de santé.
Elle facilite et sécurise le partage des données entre les professionnels
qui participent à sa prise en charge.

Afin de valider cette identité,
ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité,
au moins une fois.



Identité Nationale de Santé (INS)

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre Identité Nationale de Santé* (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par le Centre Hospitalier de Sainte Foy-lès-Lyon.

La base de ce traitement est une obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).

Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions.

Il peut vous être demandé de présenter une pièce d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées.

Les données vous concernant sont conservées pendant une durée de 5 ans après votre dernière venue dans notre établissement. Les destinataires de ces données sont les professionnels participant à votre prise en charge.

Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est envisagée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en contactant le délégué à la protection des données (qualite@ch-fidesien.fr) ou en écrivant à :

Madame la Directrice
Centre Hospitalier de Sainte Foy-lès-Lyon
78 Chemin de Montray
69110 SAINTE FOY LES LYON

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique). Cependant, si vous constatez des anomalies, vous pouvez corriger votre identité en vous connectant sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>.

Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

-
- * Votre identité INS est constituée de plusieurs éléments issus des données enregistrées sur une base nationale de référence :
- des informations d'état civil : votre nom de naissance, vos prénoms, votre sexe, votre date et le code INSEE de votre lieu de naissance ;
 - un matricule INS qui est votre numéro personnel d'inscription sur une base de référence.

Chaque individu possède un matricule personnel, quel que soit son âge, après avoir été inscrit sur le fichier national dans les 8 jours qui suivent la déclaration de naissance. Il est en général identique au numéro de sécurité sociale.